



**OMVS**  
ORGANISATION POUR  
LA MISE EN VALEUR  
DU FLEUVE SÉNÉGAL

**HAUT COMMISSARIAT**

**Direction de l'Environnement et du Développement  
Durable (DEDD)**

**Appui à la Conservation des populations  
du lamantin d'Afrique *Trichechus  
senegalensis* dans le bassin du fleuve  
Sénégal**

CONTRAT DE PRESTATIONS N°023/OMVS-11

**DOCUMENT DE PROJET**



**Dr Moussa Séga DIOP, Consultant  
Mars 2012**

## Sommaire

<b>LISTE DES ABREVIATIONS.....</b>	<b>3</b>
<b>FICHE SYNOPTIQUE DU PROJET .....</b>	<b>4</b>
<b>1. Résumé du Projet.....</b>	<b>5</b>
<b>2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....</b>	<b>6</b>
<b>2.1. CONTEXTE.....</b>	<b>6</b>
<b>2.2. Justification.....</b>	<b>7</b>
<b>3. PRESENTATION DU PROMOTEUR.....</b>	<b>9</b>
<b>4. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DU PROJET.....</b>	<b>10</b>
<b>4.1. Objectifs.....</b>	<b>10</b>
<b>4.2. Résultats attendus.....</b>	<b>10</b>
<b>5. DESCRIPTION DES ACTIVITES DU PROJET.....</b>	<b>11</b>
<b>6. MISE EN ŒUVRE DU PROJET .....</b>	<b>13</b>
<b>6.1. Ancrage Institutionnel .....</b>	<b>13</b>
<b>6.2. Partenaires du Projet.....</b>	<b>13</b>
<b>6.3. Suivi - Evaluation du projet .....</b>	<b>14</b>
<b>7. Moyens de vérification.....</b>	<b>15</b>
<b>8. chronogramme .....</b>	<b>18</b>
<b>9. Budget .....</b>	<b>21</b>
<b>10. HYPOTHESES ET RISQUES DU PROJET .....</b>	<b>22</b>

## **LISTE DES ABREVIATIONS**

AFD	:	Agence Française de Développement
AGR	:	Activités Génératrices de Revenus
ANAMS	:	Agence Nationale de la Météorologie du Sénégal
APC	:	Aire de Patrimoine Communautaire
CLC	:	Comité Local de Concertation
CRDI	:	Centre de Recherches pour le Développement International
CRSL	:	Comité Régional de Suivi pour la conservation du Lamantin
DREEC	:	Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés
EISMV	:	Ecole Inter-états des Sciences et Médecines Vétérinaires
IREF	:	Inspection Régionale des Eaux et Forêts
IRSV	:	Inspection Régionale des Services Vétérinaires
OCB	:	Organisation Communautaire de Base
OMVS	:	Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal
PGES	:	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
POAS	:	Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols
SAED	:	Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve Sénégal et des Vallées du Fleuve Sénégal et de la Falémé
SPS	:	Service Phytosanitaire
UICN	:	Union Mondiale pour la Conservation de la Nature
WWF	:	Fonds Mondial pour la Nature

## FICHE SYNOPTIQUE DU PROJET

- **TITRE DU PROJET** : Appui à la conservation des populations de lamantins dans le fleuve Sénégal
- **PROMOTEUR** : Comite Régional de suivi pour la conservation du lamantin
- **PERSONNE A CONTACTER** : Abdou Wahab TALLA, Adjoint du Gouverneur chargé du développement
- **ZONE D'INTERVENTION**: Région de Matam et ses environs
- **ZONES CIBLEES** : Départements de Matam et de Kanel
- **DUREE DU PROJET** : Deux (2) ans
- **PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS** : OMVS, WIA, AFD
- **OBJECTIF GENERAL** : Assurer la survie et la conservation des populations de lamantin par un suivi régulier de l'espèce dans ses habitats et une sensibilisation soutenue des communautés locales sur son rôle et ses fonctions écologiques.
- **RESULTATS ATTENDUS** : (i) le Renforcement du niveau de connaissances sur le lamantin est bien mené ; (ii) des actions de Sauvetage des lamantins sont régulièrement effectuées ; (iii) les captures accidentelles et ciblées des lamantins sont sensiblement réduites ; (iv) les pertes d'habitats fragiles de l'espèce est réduite ; (v) l'amélioration de la connectivité des habitats est effectuée ; (vi) la Conservation du lamantin est mieux intégrée dans les activités de développement ; (vii) le cadre de vie des populations est amélioré ; (viii) les conflits de cohabitation avec les lamantins sont mieux gérés.
- **COUT TOTAL DU PROJET** : Cinquante cinq millions cent quatre vingt dix mille francs CFA (55 190 000 F CFA)

## 1. RESUME DU PROJET

Le Comité Régional pour le Suivi et la conservation du Lamantin ouest africain *Trichechus senegalensis* (CRSL) de la région de Matam a organisé des opérations répétées de sauvetage de cette importante espèce. Les facteurs jusque-là identifiés sont surtout d'ordre abiotique avec les nombreux changements constatés ces dernières décennies et d'ordre anthropique avec la mise en fonction d'ouvrages hydrauliques à vocation agricole. Au vu de ces phénomènes répétés, l'ensemble des acteurs à la base se sont engagés, sous l'égide de ce comité régional en relation avec leurs partenaires dont l'OMVS pour mieux cerner la question à l'effet de trouver les voies et moyens appropriés et durables permettant de circonscrire les menaces. Cette perspective devra permettre à cette espèce de retrouver sa quiétude d'antan, de se perpétuer afin que les populations locales tirent profit de sa présence dans leurs localités grâce aux activités qui pourraient être développées dont l'éco-tourisme, entre autres.



*Sauvetages de lamantins (photos WIA)*

Pour éviter de perpétuer ces opérations et trouver des mesures adéquates, il est important de procéder à une analyse profonde afin d'identifier les causes réelles de cette situation récurrente des individus toujours retenus aux mêmes endroits.

Ce présent projet, crucial dans la zone d'intervention, doit arriver à bout des contraintes déjà identifiées afin que des solutions appropriées et durables puissent être trouvées. Elles sont constituées entre autres d'activités de :

- Sensibilisation des autorités et des populations locales sur l'importance de cette espèce et surtout son rôle écologique dans les milieux fragiles que sont les écosystèmes des zones humides ;
- Renforcement de capacités techniques des acteurs concernés ;

- Suivi de cette espèce afin de cerner d'une manière scientifique les interrogations auxquelles les différents acteurs sont confrontés pour une meilleure conservation de l'espèce ;
- Mise en place d'Aires de Patrimoine Communautaire.

Ainsi le projet « Appui à la conservation des populations de lamantins dans le fleuve Sénégal » conduit par le Comité Régional de Suivi pour la conservation du Lamantin (CRSL) va couvrir toute la région de Matam. Ce projet de deux (02) ans a comme principal partenaire financier l'AFD ; les partenaires techniques sont surtout l'OMVS et WIA. Pour l'atteinte des objectifs, le CRSL sollicite un financement de 55 190 000 FCFA. Ce montant permettra au CRSL de bien mener les activités selon les échéances fixées sous la supervision des partenaires techniques et financier par le système de suivi évaluation mis en place.

## **2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

### **2.1. CONTEXTE**

La région de Matam couvre une superficie de 29.616 Km<sup>2</sup>, soit environ 1/7 du territoire national. Les récentes projections démographiques ont permis d'estimer la population de la région de Matam à 542 201 habitants (SES, 2010). La spécificité de la région de Matam se caractérise par la présence du fleuve Sénégal sur toute sa partie orientale et septentrionale sur une longueur de 200 Km environ.

Le potentiel hydrographique de la région correspondant aux eaux de surface demeure important. Ces eaux sont constituées par le fleuve Sénégal et ses principaux défluent que sont le Diamél, le Navel et le Dioulol. A cela, s'ajoutent de nombreux marigots, mares temporaires et permanents disséminés dans la région dont le Wendou-Kanel ; conférant ainsi à la région une richesse importante en matière de biodiversité. Le relief, relativement plat par rapport au reste du pays, permet de distinguer trois (03) zones éco-géographiques:

- La vallée du fleuve constituée de dépressions et de micro reliefs appelé communément « Dandé Mayo » ;
- la zone du Ferlo, latéritique dans la majeure partie de son espace et sableux dans sa partie occidentale ;
- le Diéry ou zone intermédiaire.

Dans le Dandé Mayo, zone jouxtant le champ opératoire du projet, la population vit essentiellement de l'agriculture et de la pêche.

Le cours inférieur du fleuve Sénégal sert de frontière entre la Mauritanie et le Sénégal sur toute la région de Matam. Les plaines d'inondation de ce fleuve constituent une zone humide avec une forte diversité biologique animale et végétale et un bon apport en agriculture de décrues dont la plupart des populations riveraines s'adonnent. Des changements intervenus ces dernières années ont beaucoup perturbé les écosystèmes qui jadis hébergeaient un nombre significatif d'espèces de la faune sauvage ainsi qu'une grande végétation allant de la forêt galerie à la savane de tout type.

Au niveau des lacs, des étangs et des différents cours d'eau secondaires de la région, on note la présence d'une importante végétation. Le long du fleuve, s'observent des galeries de forêts qui abritent aussi des mammifères aquatiques dont les lamantins entre autres. Il y a aussi les espèces aquatiques herbacées constituées entre autres de cypéracée reconnues comme nourriture du lamantin.

De nos jours, cette diversité biologique et plus spécialement le lamantin est fortement menacée au niveau du Sénégal et dans la région de Matam en particulier. En effet, cette région bien qu'elle ne soit pas densément peuplée, abrite plusieurs localités riveraines le long des cours d'eau qui constituent des villages traditionnels pour la plupart.

La population de lamantin du bassin du fleuve Sénégal et de ses affluents est coupée en petits groupes isolés. Ces petites populations sont vulnérables à cause des différents phénomènes observés tels que la perte de l'habitat, la sécheresse, les ouvrages hydrauliques à vocation agricole entre autres. Ces ouvrages constituent les problèmes liés à la survie de l'espèce à long terme et deviennent ainsi une source de préoccupations. Aux fins d'irriguer de larges superficies pour l'agriculture, les Sociétés en charge du développement de l'agriculture ont érigé, en effet, des ouvrages peu sélectifs sur la plupart des voies de migration utilisées par les lamantins pendant les hautes eaux.

## **2.2. Justification**

Au vu de la situation qui prévaut dans la zone d'intervention et des nombreux accidents liés aux actions anthropiques pour la plupart, le comité régional de Matam s'est approprié le besoin urgent d'amener les populations locales et certains décideurs à prendre conscience pour une bonne prise en compte des habitats et de l'espèce dans toutes les entreprises dont la plupart ont montré leurs limites sur la protection de l'espèce. L'importance des habitats dont dépendent l'espèce et les communautés n'est plus à démontrer si l'on connaît les rôles et les fonctions que jouent ces écosystèmes pour ces derniers au sein de la région.

Les aménagements et les différentes interventions ont créé autant de difficultés qui ont perturbé la quiétude et les avantages que cette espèce a toujours tirés de ces milieux aquatiques. Ayant diagnostiqué les différents maux dont souffre la biodiversité en général et le lamantin ainsi que les communautés locales en particulier, le CRSL est actuellement très convaincu, bien préparé et très

confiant à accompagner la communauté à mieux gérer les ressources naturelles de manière participative au vu des expériences tirées des différentes rencontres et activités menées avec les partenaires tels que Wetlands International, OCEANIUM et IREF entre autres impliqués dans ces questions de conservation de l'espèce et de lutte contre la pauvreté.



*Infrastructures dans le Diamel et le Navel (Photos CRSL)*

### 3. PRESENTATION DU PROMOTEUR

Le comité régional pour la conservation du lamantin (CRSL) est le promoteur du projet. Il a été créé le 11 février 2010 par arrêté N° 0020/GRM /AD et placé sous l'autorité du Gouverneur de la région de Matam, il a pour missions, entre autres, de :

- assurer le suivi du lamantin le long de la vallée du fleuve Sénégal et de ses plans d'eau secondaires avec un accent particulier dans la région de Matam ;
- veiller à la prise en compte du passage des lamantins lors de l'édification des ouvrages hydro- agricoles ;
- organiser des opérations de sauvetages des lamantins en cas de besoin.

Le comité technique est composé de services techniques régionaux, des conseils de pêche et peut s'adjoindre tout acteur dont la compétence est jugée utile pour la réussite du projet.

#### *Forces et faiblesses du promoteur*

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"><li>• Equipe technique pluridisciplinaire</li><li>• Existence d'un partenariat : OMVS- WETLANDS</li><li>• Forte implication des conseils locaux de pêche et des populations riveraines</li><li>• Engagement et détermination à réussir le projet</li><li>• Le lamantin est une espèce intégralement protégée</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Moyens financiers et techniques limités</li></ul>

## **4. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DU PROJET**

### **4.1. Objectifs**

Le projet vise principalement à conserver le lamantin Ouest africain dans ses différents habitats du fleuve Sénégal. Ainsi il s'agira particulièrement de :

- Conserver de façon participative et durable les populations de lamantin ainsi que leurs habitats dans les différentes zones humides de la région de Matam ;
- Améliorer les conditions de vie des comités villageois de la région de Matam impliqués dans la conservation du lamantin.

### **4.2. Résultats attendus**

A la fin du projet les résultats probants suivants seront atteints :

- Les caractéristiques biologiques et écologiques des populations de lamantins de Navel, du Wendou- Kanel et une partie du fleuve seront connues de même que les données démographiques et la dynamique des groupes.
- les milieux fragiles comme les zones de nourrissage et de reproduction seront répertoriées sur les plans d'eau de Matam et les différentes voies de migration où évoluent ces populations de lamantin,
- L'origine profonde des conflits éventuels ainsi que les accidents causés sur l'espèce seront mieux connus
- Les diverses menaces qui pèsent sur la survie des lamantins seront également connues et les modalités de gestion des accidents rediscutées.
- les populations locales se seront appropriées de la conservation et du suivi des populations de lamantin à travers une surveillance participative et communautaire, notamment par la mise sur pied de groupes de volontaires (éco gardes)
- Les capacités des Services Techniques de l'État concernés seront renforcées avec de moyens adéquats pour des meilleures formes de surveillances et de suivi de l'espèce.
- Un répertoire de bonnes pratiques de gestion des ressources naturelles et des autres potentialités du milieu sera disponible et publié en vue de leur appropriation et de leur valorisation
- des plans d'eaux seront aménagés à des fins touristiques et connus sur le plan national par des professionnels du tourisme, qui les considèrent comme des destinations éco-touristiques
- Une zone d'affectation sera délimitée avec une délibération de la collectivité locale pour la création d'une Aire de Patrimoine Communautaire (APC).

## 5. DESCRIPTION DES ACTIVITES DU PROJET

Les activités à dérouler pour conduire techniquement le projet sont présentées dans le tableau suivant

Ligne d'action	Activités
Renforcement du niveau de connaissances sur le lamantin bien mené	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Initier des études scientifiques sur le lamantin</li> <li>- Effectuer un suivi régulier du lamantin</li> <li>- Suivre les paramètres physico chimiques des eaux</li> <li>- Mettre en place un système d'information géographique fonctionnel</li> <li>- Former les acteurs sur les bonnes pratiques de gestion et de bonnes stratégies de conservation du lamantin</li> <li>- Organiser des visites d'échange dans les zones de référence</li> </ul>
Sauvetage des lamantins effectué	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévenir les incidents potentiels</li> <li>- Utiliser les données de prévision de la SAED, ANAMS, OMVS, (système de veille)</li> <li>- Equiper les comités locaux en moyens d'intervention pour sauver les lamantins</li> <li>- Mettre en place des brigades de surveillance</li> <li>- Capturer, transférer et suivre les sujets en difficulté (biométrie, communication...)</li> </ul>
Réduction de la capture accidentelle et ciblée des lamantins observée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser des séances d'information, de sensibilisation et de communication</li> <li>- Effectuer un plaidoyer</li> <li>- Développer l'approche genre dans la stratégie de conservation du lamantin</li> <li>- Créer des chartes locales de bonne gestion des ressources naturelles</li> <li>- Identifier les zones où les risques de capture de lamantins sont importants</li> <li>- Identifier et promouvoir les engins les moins destructeurs</li> </ul>
Réduction des pertes d'habitats remarquée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer la dynamique des espèces migratrices dans les POAS</li> <li>- Restaurer les habitats dégradés (Wendou Kanel, Patowel, Mouti, Sofa, Hémoli, Gouffa...)</li> <li>- Lutter contre l'érosion/ensablement par la mise en défens et le reboisement</li> <li>- Créer une aire de patrimoine communautaire (Wendou Kanel)</li> </ul>
Amélioration de la connectivité des habitats effectuée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier et cartographier les voies de migration</li> <li>- Déboucher les voies de migrations (nettoyement, désherbage, ...)</li> </ul>
Conservation du lamantin mieux intégrée dans les activités de développement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Redynamiser les cadres de concertation (CLC, Comités villageois, autres OCB...)</li> <li>- Contribuer à la conception et à la mise en œuvre les PGES et audits environnementaux</li> <li>- Renforcer la communication</li> <li>- Identifier et appliquer les bonnes pratiques locales de gestion des ressources naturelles</li> </ul>
Conditions de vie des populations améliorées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place/financer des AGR alternatives au niveau communautaire (maraîchage, pisciculture, micro crédits...)</li> <li>- Développer l'écotourisme (circuits écotouristiques)</li> </ul>

<b>Ligne d'action</b>	<b>Activités</b>
Meilleure gestion des conflits réalisée	<ul style="list-style-type: none"><li>- Rendre opérationnels les cadres de concertation</li><li>- Identifier les sources éventuelles de conflits</li><li>- Développer des mécanismes de prévention et d'atténuation des conflits</li><li>- Mettre en place une gouvernance partagée</li></ul>



*Habitat préféré des Lamantins*

## 6. MISE EN ŒUVRE DU PROJET

### 6.1. Ancrage Institutionnel

Le projet sera mis en œuvre selon une logique participative, impliquant ainsi l'ensemble des acteurs concernés. Au nom du principe de la subsidiarité mais également compte tenu de la technicité du projet, le comité régional pour la conservation du lamantin s'appuiera sur une unité de coordination technique restreinte qui devra constituer la cheville ouvrière du projet. Cette unité est constituée entre autres de l'IREF, du SPS, l'IRSV, la DREEC et la SAED. Elle est supervisée par l'IREF, qui en assure la coordination et travaillera en étroite collaboration avec les comités locaux de pêche et autres cadres de concertation. Cette unité de coordination aura l'obligation de rendre compte au promoteur du projet, en l'occurrence le comité régional de suivi et de conservation du lamantin qui effectuera des sorties régulières de suivi selon des fréquences qui seront définies.

### 6.2. Partenaires du Projet

L'AFD, l'OMVS et WETLANDS INTERNATIONAL sont les partenaires directs du projet. Compte tenu de ses moyens financiers limités, le comité régional mise beaucoup sur la contribution financière des partenaires, en particulier celle de l'AFD.

L'OMVS et WETLANDS INTERNATIONAL ont accompagné le comité régional de suivi et de conservation du lamantin dans tout le processus qui a permis de monter ce document de projet. Les activités appuyées par ces deux partenaires peuvent être synthétisées dans le tableau ci-après :

Partenaires	Activités appuyées	Résultats
WETLANDS INTERNATIONAL	- Organisation d'un atelier régional sur la problématique de conservation du lamantin dans la région	- Création d'un comité régional pour la conservation du lamantin par arrêté N°0020/GRM/AD
	- Opération de suivi des lamantins	- Entre Juin et Aout 2010, deux (02) lamantins ont été observés, sur le Wendou-Kanel lors des missions de suivi de l'IREF
OMVS	- Organisation d'un atelier de concertation et d'élaboration d'un concept de projet	- Un document de projet chiffré est élaboré et soumis à l'OMVS
	- Etude sur le lamantin Ouest africain dans la zone	- Un rapport détaillé sur le lamantin dans la zone

Outre ces partenaires directs, le comité régional compte nouer un partenariat fécond et dynamique avec d'autres structures, eu égard à leur engagement et à leur expertise dans la conservation du lamantin. Il s'agit entre autres de : OCEANIUM, UICN, CRDI, WWF, UNIVERSITES, EISMV.

### **6.3. Suivi - Evaluation du projet**

Le suivi est une dimension importante dans la mise en œuvre du projet dans la mesure où il permettra de collecter des informations, de les traiter et de prendre les mesures appropriées qui s'imposent pour la survie et la conservation de l'espèce. Il se fera sur une fréquence hebdomadaire ou mensuelle, déterminée par la nature des saisons. En tout état de cause, les populations riveraines veilleront en permanence aux échouages, aux captures accidentelles ou provoquées et saisiront le comité technique restreint qui sera en état d'alerte permanente.

Outre ce dispositif, il sera procédé tous les six (06) mois à une évaluation à mi-parcours, élargie aux différents acteurs et partenaire du projet.

Il va se faire par le renforcement du système de suivi – évaluation mis en place durant l'exécution du protocole avec la Direction de l'Environnement et du Développement Durable de l'OMVS et Wetlands International. En outre pour les besoins de pérenniser, l'action, le suivi – évaluation participatif et environnemental sera particulièrement développé afin de :

- renforcer les capacités des acteurs locaux (services locaux forestiers, des pêches de l'environnement, Collectivités locales, Comités villageois, etc.) pour la planification, le suivi et l'évaluation des activités au niveau local ;
- mieux mesurer l'impact environnemental et social du projet. Le cadre de résultat ou de performance suivant sera la référence pour mesurer les performances du projet à travers un plan de suivi.

Des missions d'audit annuelles seront organisées au début et à la fin du dit projet pour approuver les comptes du projet.

## 7. MOYENS DE VERIFICATION

Le tableau suivant établi sous forme de cadre logique donne un aperçu des moyens de vérification des activités à mener selon les résultats attendus.

<b>Titre du Projet :</b> Appui a la conservation des populations de lamantin dans le fleuve Sénégal
<b>Objectif général :</b> Conserver le lamantin de l’Afrique de l’Ouest dans ses différents habitats du fleuve Sénégal
<b>Objectifs spécifiques :</b> <b>OS<sub>1</sub> :</b> conserver de façon participative les populations de lamantins et leurs habitats dans les différentes zones humides de la région de Matam. <b>OS<sub>2</sub> :</b> Améliorer les conditions de vie des comités villageois de la région de Matam impliqués dans la conservation du lamantin

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Moyens de vérification
1- Renforcement du niveau de connaissances sur le lamantin bien mené	1.1 Initier des études scientifiques sur le lamantin (Etat des lieux, menaces...)	Etudes réalisées	Rapports
	1.2 Effectuer un suivi régulier du lamantin (observations de terrain ...)	Nombres de sorties	Bénéficiaires
	1.3 Suivre les paramètres physico chimiques des eaux (suivi de la pollution, salinisation, végétaux envahissants...)	Etudes réalisées et rapports disponibles	
	1.4 Mettre en place un système d’information géographique fonctionnel (	Bases de données mises en place	
	1.5 Former les acteurs sur les bonnes pratiques de gestion et de bonnes stratégies de conservation du lamantin	Nombre de séances tenues, Nombre d’acteurs formés	
	1.6 Organiser des visites d’échange dans les zones de référence	Nombre de visites	
2- Sauvetage des lamantins effectué	2.1 Prévenir les incidents potentiels	Efficacité du réseau d’informateurs Existence de réseaux d’information fonctionnels	
	2.2 Utiliser les données de prévision de la SAED, ANAMS, OMVS, (système de veille)	Types de données utilisées	

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Moyens de vérification
	2.3 Equiper les comités locaux en moyens d'intervention pour sauver les lamantins	Nombre d'opérations de sauvetage	Rapports, films
	2.4 Mettre en place des brigades de surveillance	Nombre de comités équipés Nombre de brigades mises en place	
	2.5 Capturer, transférer et suivre les sujets en difficulté (biométrie, communication...)	Nombre d'opérations de sauvetage Nombre d'individus sauvés	
3- Réduction de la capture accidentelle et ciblée des lamantins observée	3.1 Organiser des séances d'information, de sensibilisation et de communication	Nombre de séances d'IEC	Rapports, bénéficiaires, Mission de terrain
	3.2 Effectuer un plaidoyer	Nombre de plaidoyeries effectuées	
	3.3 Développer l'approche genre dans la stratégie de conservation du lamantin	Une charte locale disponible	
	3.4 Créer des chartes locales de bonne gestion des ressources naturelles	Typologie des groupes	
	3.5 Identifier les zones où les risques de capture de lamantins sont importants	Caractérisation des plans d'eau	
	3.6 Identifier et promouvoir les engins les moins destructeurs	Nombre d'engins caractérisés	
4- Réduction des pertes d'habitats remarquée	4.1 Intégrer la dynamique des espèces migratrices dans les POAS	Nombre de POAS actualisés	Rapports, enquêtes, missions de terrain
	4.2 Restaurer les habitats dégradés (Wendou Kanel, Patowel, Mouti, Sofa, Hémoli, Gouffa...)	Taux de réduction des habitats dégradés Travaux de restauration réalisés dans les 6 sites	
	4.3 lutter contre l'érosion/ensablement par la mise en défens et le reboisement	200 ha mis en défens et 10 ha reboisé	
	4.4 Créer des aires de protection communautaires (Wendou Kanel)	Au moins une aire de patrimoine communautaire créée	
5- Amélioration de la connectivité des habitats effectuée	5.1 Identifier et cartographier les voies de migration	Typologie des voies	Missions de terrain, rapports, images et photos
	5.2 Déboucher les voies de migrations (nettoyement, désherbage, ...)	Etat des voies de migration des lamantins	

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Moyens de vérification
6- Conservation du lamantin mieux intégrée dans les activités de développement	6.1 Redynamiser les cadres de concertation (CLC, Comités villageois, autres OCB...)	Fonctionnalité du cadre de concertation	Enquêtes, rapports, Procès verbaux
	6.2 Contribuer à la conception et à la mise en œuvre les PGES et audits environnementaux	Prise en compte du composant lamantin	
	6.3 Renforcer la communication	Niveau d'information des cibles	
	6.4 Identifier et appliquer les bonnes pratiques locales de gestion des ressources naturelles	Existence de guide pratique de terrain, de livret ou prospectus en langue local	
7- Conditions de vie des populations améliorées	7.1 Mettre en place/financer des AGR alternatives au niveau communautaire (maraîchage, pisciculture, micro crédits...)	Nombre d'AGR financées, Profits générés	Enquêtes, rapports,
	7.2 Développer l'écotourisme (circuits écotouristiques)	Nombre de personnes impliquées Ressources générées	
8- Meilleure gestion des conflits réalisée	8.1 Rendre opérationnels les cadres de concertation	Niveau d'appropriation du projet par les acteurs	Enquêtes Rapports Vérification sur place
	8.2 Identifier les sources éventuelles de conflits	Niveau de connaissance des conflits	
	8.3 Développer des mécanismes de prévention et d'atténuation des conflits	Nombre de réunions organisées Nombre de médiations réussies	
	8.4 Mettre en place une gouvernance partagée		



*Baisse rapide du niveau des eaux et infrastructures : menaces pour les lamantins (Photos CRSL)*



Activités	Année 1												Année 2											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
3.4 Créer des chartes locales de bonne gestion des ressources naturelles																								
3.5 Identifier les zones où les risques de capture de lamantins sont importants																								
3.6 Identifier et promouvoir les engins les moins destructeurs																								
4.1 Intégrer la dynamique des espèces migratrices dans les POAS																								
4.2 Restaurer les habitats dégradés (Wendou Kanel, Patowel, Mouti sofa, Hémoli, Gouffa...)																								
4.3 lutter contre l'érosion/ensablement par la mise en défens et le reboisement																								
4.4 Créer des aires de protection communautaires (Wendou Kanel)																								
5.1 Identifier et cartographier les voies de migration																								
5.2 Déboucher les voies de migrations (nettoyement, désherbage, ...)																								
6.1 Redynamiser les cadres de concertation (CLC, Comités villageois, autres OCB...)																								
6.2 Contribuer à la conception et à la mise en œuvre les PGES et audits environnementaux																								
6.3 Renforcer la communication																								
6.4 Identifier et appliquer les bonnes pratiques locales de gestion des ressources naturelles																								

Activités	Année 1												Année 2											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
7.1 Mettre en place/financer des AGR alternatives au niveau communautaire (maraîchage, pisciculture, micro crédits...)						■	■	■	■	■	■	■						■	■	■	■	■	■	■
7.2 Développer l'écotourisme (circuits écotouristiques)							■	■	■	■					■	■	■							
8.1 Rendre opérationnels les cadres de concertation								■	■	■	■									■	■	■	■	
8.2 Identifier les sources éventuelles de conflits			■																					
8.3 Développer des mécanismes de prévention et d'atténuation des conflits			■	■	■										■	■	■							
8.4 Mettre en place une gouvernance partagée							■	■																
9. Evaluation des activités						■					■							■					■	
10. Edition de Rapports						■					■							■					■	

## 9. BUDGET

Actions	Rubriques	Année 1	Année 2	Total (FCFA)
1) Etude et suivi des lamantins	Documentation et Synthèse bibliographique	250 000	250 000	<b>500 000</b>
	Suivi du lamantin (Transport, observations visuelles, jumelles, GPS, appareil photo)	3 500 000	2 700 000	<b>6 200 000</b>
	Suivi des paramètres physico chimiques des habitats (Appareil mesure des paramètres physico-chimiques)	1 700 000	900 000	<b>2 600 000</b>
	Gestion des données (SIG)	720 000	720 000	<b>1 440 000</b>
	Formation des acteurs	3 400 000	3 400 000	<b>6 800 000</b>
	Visites d'échange	1 600 000	1 600 000	<b>3 200 000</b>
	<b>Sous total 1</b>	<b>11 170 000</b>	<b>9 570 000</b>	<b>20 740 000</b>
2) Sauvetage des lamantins	Coordination du réseau d'acteurs et gestion des informations	300 000	300 000	<b>600 000</b>
	Gestion des données de la prévision	250 000	250 000	<b>500 000</b>
	Equipements de sauvetage (filet et accessoires, baches, mousse)	1 000 000	1 000 000	<b>2 000 000</b>
	Fonctionnement des brigades de surveillance	950 000	750 000	<b>1 700 000</b>
	Opérations de transfert des sujets en difficulté	900 000	900 000	<b>1 800 000</b>
	<b>Sous total 2</b>	<b>3 400 000</b>	<b>3 200 000</b>	<b>6 600 000</b>
3) Sensibilisation et plaidoyer	Animation des séances de sensibilisation	700 000	700 000	<b>1 400 000</b>
	Création des chartes locales	800 000	600 000	<b>1 400 000</b>
	Communication 1	300 000	300 000	<b>600 000</b>
	<b>Sous total 3</b>	<b>1 800 000</b>	<b>1 600 000</b>	<b>3 400 000</b>
4) Réduction des pertes d'habitat	Prise en compte des lamantins dans les POAS	750 000	700 000	<b>1 450 000</b>
	Restauration d'habitats et mise en défens	850 000	850 000	<b>1 700 000</b>
	Contribution à la création d'aires de protection communautaire	700 000	700 000	<b>1 400 000</b>
	<b>Sous total 4</b>	<b>2 300 000</b>	<b>2 250 000</b>	<b>4 550 000</b>
5) Aménagement des habitats	Cartographie des voies de migration	800 000	800 000	<b>1 600 000</b>
	Débouchage des voies de migration	400 000	400 000	<b>800 000</b>
	<b>Sous total 5</b>	<b>1 200 000</b>	<b>1 200 000</b>	<b>2 400 000</b>
6) Contribution aux activités de développement	Redynamisation des cadres de concertation (CLC, Comités villageois, autres OCB...)	350 000	350 000	<b>700 000</b>
	Contribution à la mise en œuvre des PGES	300 000	300 000	<b>600 000</b>
	Communication 2	250 000	250 000	<b>500 000</b>
	Application des bonnes pratiques locales	150 000	150 000	<b>300 000</b>

Actions	Rubriques	Année 1	Année 2	Total (FCFA)
	de gestion des ressources naturelles			
	<b>Sous total 6</b>	<b>1 050 000</b>	<b>1 050 000</b>	<b>2 100 000</b>
7) Amélioration du niveau de vie des populations	Financement des AGR alternatives au niveau communautaire (maraîchage, pisciculture, micro crédits...)	2 500 000	1 700 000	<b>4 200 000</b>
	Développement de l'écotourisme (circuits écotouristiques)	1 000 000	1 000 000	<b>2 000 000</b>
	<b>Sous total 7</b>	<b>3 500 000</b>	<b>2 700 000</b>	<b>6 200 000</b>
8) Gestion des conflits	Animation des cadres de concertation et Mise en place une gouvernance partagée	<b>400 000</b>	<b>400 000</b>	<b>800 000</b>
	<b>Sous total 8</b>	<b>400 000</b>	<b>400 000</b>	<b>800 000</b>
9) Gestion administrative du projet	Indemnité équipe projet	2 400 000	2 400 000	<b>4 800 000</b>
	Indemnité brigade de surveillance	1 800 000	1 800 000	<b>3 600 000</b>
	<b>Sous total 9</b>	<b>4 200 000</b>	<b>4 200 000</b>	<b>8 400 000</b>

<b>Total Général (FCFA)</b>	<b>29 020 000</b>	<b>26 170 000</b>	<b>55 190 000</b>
-----------------------------	-------------------	-------------------	-------------------

## 10. HYPOTHESES ET RISQUES DU PROJET

Le succès du projet dépend de la motivation et de la présence continue du comité de sauvegarde du lamantin au niveau de Matam sous la conduite des autorités administratives. L'implication des partenaires de tous bords dans les activités suivant leurs intérêts afin que les relations de travail puissent être effectives.

L'existence du Comité Régional pour la conservation du Lamantin (CRSL) donne de réelles chances de succès du projet car les résultats déjà obtenus constituent une base pour l'amélioration des méthodes de suivi et la collecte d'informations relatives au lamantin dans le bassin du Fleuve Sénégal.